



VISA N° 008/2018 - FRMM



VISA N° 011/R/2018 - FRMSA



REGLEMENT GENERAL 2018



SOMMAIRE

- 1 DESCRIPTION du RALLYE
 - 1.1 ACTION HUMANITAIRE
 - 1.2 ORGANIGRAMME DU RALLYE
 - 1.3 LANGUES PARLEES AU HOM
 - 1.4 PROGRAMME DU RALLYE
 - 1.5 AFFICHAGE BRIEFING
 - 1.6 TRACKING – SUIVI INTERNET - VIDEO
- 2 CONDITIONS GENERALES DU RALLYE
 - 2.1 INSCRIPTION
 - 2.1.1 L'EQUIPAGE S'ENGAGE
 - 2.1.2 LES DEMANDES D'ENGAGEMENT
 - 2.1.3 SUR LE SITE WWW.HEARTSOFMOROCCO.COM
 - 2.1.4 TARIFS INCLUANT
 - 2.1.5 TARIFS N'INCLUANT PAS
 - 2.1.6 REFUS D'ENGAGEMENT, DESISITEMENT, FORFAIT
 - 2.1.7 ANNULATION OU RENVOI DE L'EPREUVE
 - 2.2 DOCUMENTATION
- 3 CATEGORIES
 - 3.1 AKAR TRAINING
 - 3.2 OPEN TRIPY
 - 3.3 RAID
- 4 PUBLICITE
- 5 EQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET SECURITE
 - 5.1 EQUIPEMENT DE SURVIE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES CATEGORIES
 - 5.2 EQUIPEMENT TECHNIQUE OBLIGATOIRE POUR LES CATEGORIES AUTO, SSV
 - 5.3 EQUIPEMENT TECHNIQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOTOS ET QUAD
- 6 CARBURANT
 - 6.1 RAVITAILLEMENT
 - 6.2 REFUELING PENDANT LES SPECIALES
 - 6.3 AUTONOMIE
- 7 PLAN DE SECURITE
 - 7.1 MOYENS AERIENS ET TERRESTRES
 - 7.2 COMPOSITION DE L'EQUIPE MEDICALE
- 8 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
 - 8.1 RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATION
 - 8.2 RAPATRIEMENT SANITAIRE CONCURRENT

- 8.3 ASSURANCE COURSE
- 8.4 ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS EN COMPETITION
- 8.5 ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
- 9 OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
 - 9.1 LES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
 - 9.2 LES VERIFICATIONS TECHNIQUES
 - 9.3 INITIATION AU MATERIEL DE SECURITE ET NAVIGATION
 - 9.4 RECLAMATIONS
 - 9.5 PARC FERME
- 10 ORDRE DE DEPART
 - 10.1 INTERVALLE MINIMUM ENTRE DIFFERENTE CATEGORIE
 - 10.2 ORDRE DE DEPART DE LA SUPER SPECIALE
 - 10.3 ORDRE DE DEPART DE LA SS2 ET DES ETAPES SUIVANTES
 - 10.4 ROAD BOOK ET NAVIGATION
 - 10.5 FERMERTURE DE LA PISTE
- 11 CIRCULATION
 - 11.1 GENERALITES
 - 11.2 LIMITATIONS DE VITESSE
 - 11.3 PRINCIPE DU CONTROLE DE VITESSE
 - 11.4 ZONE DE SECURITE CP
- 12 EQUIPEMENT DE SECURITE ET MEDICAL
 - 12.1 GPS UNIK II AVEC SENTINEL INTEGRE
 - 12.2 FONCTIONNEMENT DU GPS
 - 12.3 DEBLOCAGE DU GPS
 - 12.4 SYSTEME DE TRACKING – BALISE STELLA
 - 12.5 MOYEN DE TRANSMISSION
 - 12.6 INSTRUMENTS DE NAVIGATION
 - 12.7 GPS –OBLIGATOIRE A BORD DU VEHICULE
 - 12.8 REPETITEUR DE CAP GPS, DE VITESSE ET D’ODOMETRE
 - 12.9 GENERALITE
 - 12.10 EQUIPEMENT DE L’EQUIPAGE
 - 12.11 EQUIPEMENT DE SURVIE
 - 12.12 EQUIPEMENT MEDICAL
- 13 ASSISTANCE ET PARC D ASSISTANCE OBLIGATOIRE
 - 13.1 ASSISTANCE AUTORISEE
 - 13.2 ASSISTANCE INTERDITE
 - 13.3 ASSISTANCE
- 14 PENALITES
 - 14.1 PENALITE FORFAITAIRE ET SPORTIVE
 - 14.2 INTERDIT SOUS PEINE D’EXCLUSION
- 15 CLASSEMENTS
- 16 ENVIRONNEMENT

1. DESCRIPTION DU RALLYE.

Le Hearts of Morocco 2018 se déroulera conformément aux réglementations légales et administratives en vigueur au Maroc et au code sportif national des fédérations Marocaines FRMSA et FRMM.

Ce Rallye est une épreuve nationale Marocaine ouverte aux participants étrangers.

Les fédérations Royales Marocaines des Sports Automobiles (**FRMSA**) et de Motocyclisme (**FRMM**) nous accordent **sous les numéros de visas N° 011/R/18 et N° 008/2018** le permis d'organiser le Rallye Raid Hearts of Morocco 2018 dans les catégories Auto –SSV – Camion – Moto – Enduro – Quad. L'épreuve sportive doit se conformer au respect des codes sportifs et environnementaux en vigueur au Maroc.

Toutes les dispositions supplémentaires concernant des questions techniques ou organisationnelles non mentionnées dans le "Règlement" seront annoncées par des annexes, datées, numérotées et signées.

Ces annexes feront partie intégrantes du "Règlement" et seront affichées au tableau officiel du Rallye. Elles seront également communiquées lors du briefing concurrents.

La version française est dans tous les cas la version officielle du règlement. Les divers traductions sont proposées afin de faciliter la préparation des concurrents, par conséquent, en cas de litige avec les traductions et interprétations, seule la version française sera considérée et appliquée.

1.1 ACTIONS HUMANITAIRES.

Tous les membres de l'organisation, tous les concurrents et participants du rallye "Hearts of Morocco" sont informés de la volonté express de tous ses membres et sponsors de "soutenir" une action humanitaire locale.

Le Hearts of Morocco a décidé de poursuivre son action humanitaire envers (pour la seconde année consecutive) le centre d'handicapés de "l'association TAFILALET" de Erfoud.

Comme en 2017 l'organisation se chargera de récolter les dons en matériel, vêtements et ou financiers afin de remettre cette dotation au responsable du centre, en votre présence, et en votre nom, le soir de la cérémonie de remise des prix.

Lors de l'édition 2017, les enfants et adultes de ce centre attendaient les concurrents du HoM sous l'arche d'arrivée pour leur remettre une "écharpe souvenir" faite par le centre.

Le soir de la cérémonie, les généreux donateurs et l'organisation du HOM ont remis un chèque de 5000 euros de dons qui ont permis au centre Tafilalet d'organiser des voyages, des participations aux épreuves handisport, et des aménagements de confort au sein du centre. Tous ces investissements ont fait l'objet d'un suivi comptable de la part du HoM afin de vous assurer de la bonne affectation des fonds.

La cérémonie de remise des prix a été un moment fort du rallye tant sur le plan sportif, qu'humanitaire et les concurrents 2017 souhaitent tous revivre ce moment de partage avec les pensionnaires du centre TAFILALET.

Nous avons également décidé pour cette année, que chaque concurrent en ayant la possibilité (2 places) et la volonté, se joigne aux véhicules de l'organisation pour prendre dans sa voiture ou son SSV un de ces handicapés afin de faire un tour de piste en convoi, ce qui devrait émerveiller ces déshérités de la vie.

C'est le "Coeur" du HoM qui fait appel à vous tous pour considérer tous ces Marocains de la province d'ERACHIDIA qui nous accueillent avec tant de bienveillance et d'amabilité.

1.2 ORGANIGRAMME DU RALLYE

- Directeurs de l'organisation : Zakaria TRIHATE et Thierry BUNEL
- Directeurs de course : **Mohamed TOUHAMI Licence FRMM/FIM N°11863 ET Aziza ELLAIL Licence FRMM/FIM N° 12812**
- Directeur sportif :Jean-Marie LURQUIN
- Responsable de la communication :Thierry BUNEL
- Secrétaire général du Rallye :Sophie BUNEL
- Responsable des road-book :Hubert Van de Werve
- Responsable chronométrage : fernandez VALLS, antonio CARMELO (MOTODES)
- Responsable sécurité médicale :Docteur Jean-Paul SINDT et Docteur Adil ELCHARI
- Responsable sécurité des concurrents :Driss NOUISRI (HSE) et STELLA de Motodes
- Chargé de relations concurrentes :Sabri BOUGHATAS
- Responsable équipe d'ouverture :Jean-Marie LURQUIN et Corina COCOZZA
- Responsable PC Course :Israel SANCHEZ et Antonio CARMELO
- Responsable logistique et HSE Bivouac: Driss NOUISRI.
- Responsable du RAID :Corinna COCOZZA.

1.3 LANGUES PARLEES AU HOM.

La langue principale du HoM est le français, cependant et pour le confort des concurrents étrangers, il y aura, sur le rallye et pendant toute sa durée, un correspondant représentant chacune des langues des concurrents engagés au HOM. Les briefings et informations importantes seront systématiquement traduits par les responsables de zones suivant :

- **Maroc** :Zakaria TRIFHATE..... .tel : + 212 6 52 70 34 44
- **Espagne** :Israel SANCHEZtel : + 34 607 320 470
- **Hollande**:Godefried LINTJENStel : + 31 464 37 62 42
- **Neederland** :..... Godefried LINTJENStel : + 31 464 37 62 42
- **Italie** :Rudy BRIANI.....tel : + 39 05 831 531
- **Anglais** :Thierry BUNELtel : + 33 6 85 43 65 61 ou
- **Tchèque** : Sabri BOUGHATTAS tel : + 420 733 625 935

1.4 PROGRAMME DU RALLYE .

L'heure du rallye est l'heure locale au Maroc.

Modalités d'inscription et tarif, voir le site www.heartsomorocco.com rubrique « concurrents ».

- Samedi 13 à partir de 8 :00 et dimanche 14 Octobre jusqu'à 11 :00 , vérifications administratives et techniques à Merzouga, Auberge Atlas du Sable (bivouac), point GPS : N 31° 08' 773 – W 04° 01' 680.
- Dimanche 14 à 11 :00 - Distribution des road book SS1.
- Dimanche 14 à 12 :00 - Briefing général.
- Dimanche 14 à 13 :00 - Départ transfert 1ère moto vers Départ Super Spéciale SS1.
- Dimanche 14 à 13 :30 - Départ SS1 1^{ère} Moto Catégorie « Dakar Training » (Moto rallye et Enduro).
- Dimanche 14 Départ SS1 1^{ère} voiture Catégorie « Dakar training » 20 minutes après la dernière moto, l'heure sera précisée le 13 Octobre.

- Dimanche 14 Départ SS1 – Catégorie « Open Tripy », 20 minutes après dernière voiture « Dakar Training », l'heure sera précisée le 13 Octobre.
- Lundi 15 Octobre : SS2 départ 1^{ère} moto à 7 :00.
- Lundi 15 Octobre : SS2 l'ordre de départ sera défini selon les résultats et classements de la SS1. La Catégorie « Dakar Training » partira chaque jour en premier et le départ de la Catégorie « Open Tripy » sera donné 30 minutes après le départ du dernier véhicule de la catégorie « Dakar Training ».

1.5 AFFICHAGE – BRIEFING

Toutes les informations concurrents, notes d'ouverture (modification RB), classement du jour et classement général seront à consulter chaque jour au Bivouac.

Le Briefing aura lieu chaque soir à 20 :00 et sera traduit dans toutes les langues des concurrents engagés.

1.6 TRAKING - SUIVI INTERNET - VIDEO

Le système STELLA permettra un suivi « on line » des spéciales. Toutes les informations relatives à ces connexions seront affichées avant l'épreuve sur le site www.heartsofmorocco.com

Les classements et autres informations de l'étape du jour seront affichés chaque jour sur le site. Chaque soir un résumé vidéo de l'étape du jour sera projeté sur grand écran lors du briefing.

2. CONDITIONS GENERALES DU RALLYE

2.1 INSCRIPTION

2.1.1 L'équipage s'engage :

Sur le Rallye Hearts Of Morocco en pleine connaissance des risques que le déroulement de ce type d'épreuve peut l'amener à courir. Il dégage par avance les Organismes du Hearts of MOROCCO, la FRMSA et la FRMM de toutes responsabilités pénales ou civiles en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion du Rallye.

2.1.2 Les demandes d'engagement :

Sont disponibles auprès du service concurrents par email contact@heartsofmorocco.com, téléchargeables sur le site www.heartsofmorocco.com, et pour tout besoin de renseignement complémentaire, il faut se reporter à la liste des agents pays, visible en bas de la page d'accueil du site ou listé ci-dessus au chapitre 1.4.

La fiche d'inscription doit impérativement, être correctement remplie et signée avec la mention « lu et approuvé » et être accompagnée d'un versement minimum de 50% des droits d'inscription.

2.1.3 Sur le site www.heartsofmorocco.com

- Rubrique « l'espace concurrents » => Inscription => *remplir et signer.*
- Rubrique « l'espace concurrents » => Calculateur => *calculer vos frais d'engagement suivant catégorie et instrumentation de navigation choisi.*

- Rubrique « l'espace concurrents » = > Bon de commande => choisissez votre instrumentation suivant catégorie « Dakar training – ERTF » ou « Open Tripy- Tripy », pour toutes les catégories y compris le « RAID » **la location de la balise STELLA est obligatoire**, ajouter votre assistance ou invité etc... Puis utilisez le lien « **calculateur** » qui se trouve en bas de page pour calculer le cout final et total de votre inscription.

2.1.4 Tarif incluant :

Sous condition exclusive de porter le bracelet d'identification HoM remis aux vérifications administratives.

- La prise en charge des participants à partir du samedi 13 octobre matin jusqu'au dimanche 21 Octobre au matin inclus.
- Le droit d'accès au rallye (Bivouac, parc d'assistance, l'auberge du rallye, départ et arrivée des spéciales).
- L'accès aux services médicaux du rallye.
- La nourriture en demi-pension (petit déjeuner + diner) dans l'auberge.
- Ration journalière pour les concurrents en course ou en raid et leurs assistances.
- Eau minérale qui sera distribuée pendant les vérifications.
- Hébergement sous tente à 2 ou 3 lits avec accès aux sanitaires (WC-Douche) extérieurs.
- Participation à la soirée de remise des prix.
- Le guide du rallye.
- La documentation utile et les stickers de course et publicitaires du rallye.

2.1.5 Tarif n'incluant pas :

- Le transport aller - retour des participants et de leurs véhicules (voir possibilités de transport sur le site dans la rubrique tarif).
- Les dépenses personnelles et boissons.
- Les suppléments en chambre standard ou VIP, simple ou double (voir tarif sur le site).
- Le carburant des points de ravitaillement « refueling » durant les SS. Les concurrents devront signaler leurs besoins en refueling sur SS le jour des vérifications techniques. Le paiement se fera par avance (déposit) contre un bon d'essence.
- **Le carburant spécial type AVGAZ est extrêmement difficile à obtenir au Maroc et il est impératif pour les concurrents en ayant besoin de nous le signaler avant le 15 septembre.**

2.1.6 Refus d'engagement, désistement, forfait.

- Les pré-engagements sont nominatifs.
- Lors des vérifications techniques, si un véhicule se voit refuser le départ pour non-conformité au règlement et ou non-conformité des documents administratifs requis, le concurrent ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'inscription.
- Afin d'éviter toute contestation, les annulations d'engagements et les demandes de remboursement doivent être exprimés par mail avec accusé de réception de lecture un mois avant le début de l'épreuve sauf cas exceptionnel. En cas d'annulation d'engagement de la part d'un concurrent, il lui sera forfaitairement retenu :
 - Le montant des frais de dossier non remboursable (500 Euros/personne).
 - Les remboursements seront effectués conformément aux forfaits indiqués sur la page tarif

2018 en vigueur sur le site www.heartsofmorocco.com rubrique concurrents => tarif 2018.

2.1.7 Annulation ou renvoi de l'épreuve.

En cas d'annulation ou renvoi de l'épreuve, pour quelque motif que ce soit, non obtention des autorisations de passages, troubles politiques rendant impossible le maintien du Rallye, intempéries dans les régions traversées rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, etc...

HEARTS OF MOROCCO ne serait redevable envers les participants, que des montants des droits d'engagements versés, après une déduction d'un montant forfaitaire de 500 euro/personne de frais administratifs.

2.2 DOCUMENTATION

2.2.1 Pour l'entrée au Maroc de votre véhicule de course, d'assistance ou de raid, veuillez vous reporter au site www.heartsofmorocco.com rubrique => l'espace concurrents => formalités administratives. **Votre passeport doit avoir une validité minimum de 6 mois et le carnet ATA est nécessaire pour votre matériel d'assistance et véhicule de rallye pour les formalités douanières à l'entrée au Maroc.**

2.2.2 Tous les concurrents doivent fournir dans leur dossier d'inscription les documents suivants

- Copie du passeport en cours de validité au moins 6 mois.
- Copie du permis de conduire (Afin d'être engagé au Rallye Hearts of Morocco, quelle que soit la catégorie, tout pilote doit être détenteur d'un permis de conduire en cours de validité).
- Copie carte grise et de l'assurance du véhicule inscrit
- Attestation de prêt du véhicule si celui-ci n'est pas le vôtre (indispensable pour rentrer au Maroc).
- Copie de vos licences internationales avec l'autorisation de courir à l'étranger, ou de vos licences des fédérations marocaines à prendre sur place sur place (150 euros/auto, 120 euros/moto) le jour des contrôles administratifs.
- **Tous les concurrents ayant des licences internationales devront obligatoirement être en possession d'une autorisation écrite de courir à l'étranger de leur ASN respective indiquant le nom de l'épreuve : Rallye Hearts Of Morocco du 14 au 20 Octobre 2018.**
- Si vous ne disposez pas d'une licence sportive, celle-ci elle pourra être souscrire sur place auprès de la FRMSA (Auto-SSV) ou de la FRMM (Moto-Quad). **La demande est à formuler auprès de nos services le jour de l'inscription et avant le 30 septembre 2018.**
- **Certificat médical d'aptitude au Rallye-Raid à remettre au médecin du rallye (confidentiel) avec si traitement médical en cours, une copie de l'ordonnance médicale.**
- **Attestation d'assurance individuelle accident, rapatriement, couvrant l'invalidité et le décès.**
- En assistance comme en Raid, la licence n'est pas obligatoire.
- **Visa** : Pour les ressortissants français aucun visa n'est nécessaire pour le Maroc. Seul le passeport en cours de validité (plus de 6 mois) est obligatoire. Pour les autres nationalités se renseigner auprès des ambassades.

3. CATEGORIES

Il est recommandé que tous les véhicules désirant participer au rallye Hearts of Morocco soient préparés au plus près des normes de sécurité des fédérations du sport automobile nationales (FRMSA – FRMM) et internationales (FIA). Voir les spécifications techniques générales sur le site www.heartsofmorocco.com => page de garde => catégories.

Tous les véhicules doivent être munis d'un certificat d'immatriculation définitif (carte grise) et d'une assurance Responsabilité Civile valable au Maroc (carte verte) permettant l'usage des routes nationales ouvertes à la circulation et donc aux contrôles. L'immatriculation doit être apposée sur le véhicule, à l'avant et à l'arrière conformément au code de la route.

L'organisation du HOM et son équipe technique se réserve le droit de refuser l'engagement d'un véhicule jugé « non conforme au rallye » et qui présenterait un danger pour son équipage et les tiers en course.

Le rallye Hearts of Morocco propose 3 catégories et dans chaque catégorie 3 sous catégories.

AUTO – SSV – CAMION - MOTO – ENDURO – QUAD

3.1.1 Dakar Training

Catégorie conseillée aux pilotes et copilotes expérimentés en rallye raid qui souhaitent se préparer aux rallyes internationaux utilisant les instrumentations du type ERTF – GPS UNIK II (MOROCCO DESERT CHALLENGE, DAKAR, SILK WAY, AFRICA ECO RACE). Cette catégorie est ouverte à tous les véhicules préparés de type T1, T2, T3, T4, MOTO, ENDURO, QUAD.

3.1.2 Open Tripy

Catégorie conseillée aux pilotes et copilotes débutant en rallye raid. Le TRIPY est un road book électronique qui reprend les notes du Road Book Papier de la catégorie Dakar Training et qui se déroule tout seul au passage des notes. Il permet au pilote SSV de courir en solo, au débutant de se familiariser à la lecture du road book etc....

3.1.3 Raid

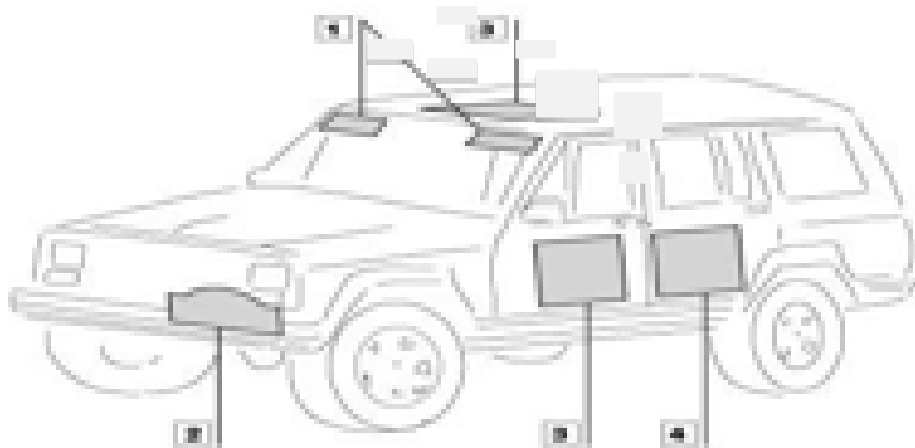
Catégorie conseillée aux amateurs qui veulent se faire plaisir en suivant un rallye en course. Dirigé par un guide expérimenté ils seront formés à l'usage des GPS, TRIPY et Road book papier. Ils seront encadrés et formés au franchissement des dunes et à la conduite sur différents types de sol (pierre, trial, sable etc...). Chaque jour, ils parcourront une bonne partie des spéciales et se positionneront sur celles-ci afin de voir passer les concurrents. Un briefing journalier de leur responsable leur précisera le programme du lendemain.

4. PUBLICITE

4.1 L'organisation fournira à chaque équipage un ensemble de stickers d'identification, qui devront obligatoirement être apposés sur les véhicules, en correspondance avec les plans de marquages définitifs qui seront fournis lors des vérifications administratives.

4.2 En cas de détérioration l'organisateur tiendra à votre disposition des portes numéros de rechange.

4.3 L'organisation vérifiera chaque jour les marquages.



Pour les AUTOS :

- Deux plaques Rallye 43 x 21,5 cm positionnées à l'avant et à l'arrière du véhicule.
- Trois plaques numéros 50 x 47 cm. (portières et toit).
- Un bandeau de pare-brise.

Pour les SSV, MOTOS et QUAD :

- Pour les motos et les quads les plaques numéros et les publicités organisateur doivent être collées de chaque côté du véhicule plus une plaque numéro à l'avant.
- En cas de refus de porter la publicité obligatoire, une pénalité de 500 euros sera réclamée lors du contrôle technique.
- L'organisation, tiendra à disposition des plaques de rechange, en cas de perte ou de détérioration, pendant toute la durée du rallye.

5. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE ET SECURITE

Tous les véhicules roulants (**prototype, 4x4 standard, moto rallye, Enduro, SSV, camion**) sont autorisés. Voir détails par catégorie sur le site www.heartsofmorocco.com

5.1 Equipement de survie obligatoire pour toutes les catégories

- Lampe à éclats.
- Fusée ou feu à main.
- Couverture de survie (une par équipier).
- Kit médical (désinfectant, bande, pansement, collyre, aspirine etc..).
- Réserve d'eau 3 litres pour les motos et quad, 5 litres pour les autres véhicules.
- Balise STELLA (toujours connectée).
- Un téléphone GSM fonctionnant au Maroc et toujours allumé ou un téléphone Satellite (conseillé à la location pour 100 euros la semaine).

5.2 Equipement technique obligatoire pour les catégories autos, SSV, Camions.

- Arceau de sécurité habitacle.
- Ceinture harnais 4 points minimum.
- Coupe ceinture par équipier accessible en étant sanglé dans le siège.
- Sièges baquets solidement fixés au châssis du véhicule.
- Extincteurs (1 ou plusieurs) 3Kg minimum en cours de validité.
- Stickers avec « nom + rhésus » pilote et co-pilote de chaque côté du véhicule.
- 2 roues de secours.
- Œillets de remorquage avant et arrière.
- Sangle de remorquage minimum 9 m.
- Plaque de désensablage (conseillé).
- **Autonomie de 350 kms pour les autos et camions et 120 kms pour les SSV**
- GPS Unik II ou TRIPY suivant la catégorie.
- Casque homologué.
- Gants pour le pilote.
- Harnais retenu de tête « Hans Hybride » (conseillé).
- Combinaisons ignifugée.
- Bottine ignifugée.
- Assurance individuelle obligatoire (frais médicaux, individuel accident et rapatriement).

5.3 Equipement technique obligatoire pour les motos (Rallye/Enduro) et quad.

- Casque homologué moto avec sticker nominatif (nom + Rhésus).
- Masque de protection.
- Collier cervical (conseillé).
- Protection dorsale et pectorale.
- Bottes de moto.
- Blouson, gants et pantalon de moto.
- Dérouleur road book (sauf catégorie Tripy, Road book électronique).
- **Autonomie minimum 120 km.**
- Assurance individuelle obligatoire (frais médicaux, individuel accident et rapatriement).

6. CARBURANT / AUTONOMIE

6.1 Ravitaillement

- Le ravitaillement carburant n'est autorisé que dans les stations services locales avec le carburant du commerce et au bivouac **sous la seule responsabilité** des équipes. Dans le

bivouac, il leur appartient de se positionner prudemment et proprement sur une bâche de sol (1m minimum plus longue et large que le véhicule) et de s'assurer que le moteur est arrêté et froid, que le véhicule se trouve à une distance respectable des autres véhicules, que l'équipage soit hors du véhicule.

- Pendant les opérations de refueling sur la piste ou sur le bivouac, une personne avec un extincteur devra être en alerte, extincteur en main, à côté du véhicule.
- Lors d'une spéciale et en zone d'assistance, les concurrents toujours en course peuvent se ravitailler l'un l'autre.

6.2 Refueling pendant les spéciales.

- Des points de refueling sont prévus sur les SS à intervalle maxi de 120 km. L'arrêt "refueling" sera neutralisé sur un créneau de 15'. L'ordre d'arrivée dans la zone sera celui de sortie. Le respect de cette règle est contrôlé via le système de tracking et chronométrage STELLA. Toute infraction à l'organisation du refueling sera sanctionnée par une pénalité forfaitaire de 5 minutes. L'horaire de départ du refueling sera sous la seule responsabilité du concurrent.

6.3 Autonomie

- Les véhicules des catégories auto, camion, engagés en RALLYE doivent disposer d'une autonomie minimale permettant d'effectuer 350 kms de secteur sélectif. Par sécurité, une autonomie supplémentaire de 10% est demandée. Pour les SSV une autonomie de 120 km minimum est nécessaire.
- Le carburant (essence) sera mis à disposition des motos, quads et SSV entre 90 et 120 Km au CP.
- Chaque coureur est responsable du calcul de son autonomie, il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'Organisation si son véhicule ne parvenait pas à couvrir les distances minimales, quelle que soit la nature du terrain.
- Carburant
- L'utilisation de carburant (AVGAS) est autorisée. Veuillez noter qu'il est dorénavant très difficile de trouver de l'AVGAS au Maroc (loi anti-terrorisme), nous pouvons faire notre possible pour trouver des futs de 200 litres scellés mais vos demandes doivent nous être adressées au plus tard le 15 septembre et les paiements devront se faire cash à la commande.

7. PLAN DE SECURITE

7.1 Moyens aériens et terrestres

En plus des systèmes de sécurité positionnés sur chaque véhicule (balise STELLA) les concurrents sont suivis en temps réel par le PC Course, voici les moyens déployés sur le terrain durant toute la durée du rallye.

- 1 hélicoptère assistance sanitaire (MIKE) avec un médecin urgentiste et le directeur sportif à bord.
- 2 véhicules (TANGO) d'intervention rapide sur piste (Médecin Urgentiste).

- 1 Ambulance Médicalisée au Départ/Arrivée (Infirmier).
- 1 Médecin régulateur au PC Course.
- 1 tente réservée dans le bivouac d'organisation « PC Médical »
- 1 Physiothérapeute Ostéopathe.

7.2 Composition de l'équipe médicale

L'équipe médicale sera composée comme suit :

- 3 médecins sur le terrain (Mike et Tango)
- 1 infirmier expérimenté dans les soins d'urgence (Ambulance)
- 1 médecin coordinateur positionné en permanence au PC course et en liaison avec les médecins Mike et Tango.
- 1 Physiothérapeute Ostéopathe.

8. ASSURANCE - RESPONSABILITE CIVILE

L'Organisation a souscrit auprès de la compagnie SANAD une police d'assurance Responsabilité Civile d'exploitation d'une « manifestation sportive » sous le numéro de police 0546.5125.505844 valable du 10/10/2018 au 22/10/2018.

8.1 Responsabilité civile organisation:

Le contrat est disponible sur simple demande auprès de l'organisation.

8.2 Rapatriement sanitaire concurrents :

Chaque participant (course, assistance, raid, accompagnant etc..) devra posséder sa propre assurance voyage et rapatriement qui couvrira les couts d'éventuels soins, médicaments et rapatriement.

L'attestation établie par la compagnie d'assurance du participant devra être « impérativement » fourni à l'organisation lors des vérifications administratives.

8.3 Assurance course.

Suivant vos licences course FIA-FRMSA-FRMM ou assurance individuelle.

8.4 Assurance Individuelle Accidents en compétition

A demander auprès de l'organisation :

Risque à assurer : Assurance Individuelle accidents en compétition, pour les participants uniquement, indemnités contractuelles :

Option 1 :

- Décès: 200.000 Dhs

- IPP: 200.000 Dhs avec franchise 10%

- Frais Médicaux et de transport: 10 000 Dhs

Prime par participant : 1 083 Dhs H.T.

Option 2 :

- Décès: 300.000 Dhs
- IPP: 300.000 Dhs avec franchise 10%
- Frais Médicaux et de transport: 10 000 Dhs

Prime par participant : 1 368 Dhs H.T

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois, règlements et arrêtés du Maroc, commises par les concurrents ou leur assistance et que devront exclusivement être supportés par ceux-ci.

8.5 Assurance individuelle accident (pour les concurrents possédant une licence)

Pour les concurrents français, votre licence sportive ICCR (FFSA-FIA) de concurrent vous couvre en individuel accident, capital décès, capital invalidité et frais médicaux. (information disponibles auprès de la FFSA) exemple sur demande auprès de l'organisation.

Les concurrents doivent se rapprocher auprès de leur Fédération ou ASN pour connaître les garanties couvertes par leur licence sportive. Il est conseillé de souscrire des assurances complémentaires auprès de l'assureur de leur choix.

Pour les concurrents demandant une licence marocaine, il est indispensable de fournir un certificat médical d'aptitude au sport automobile, une attestation d'assurance individuelle accident, décès, invalidité couvrant chaque membre de l'équipage à hauteur de 30.000 EUR minimum.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**9.1 Les vérifications administratives**

Toutes personnes inscrites au rallye devront se présenter aux vérifications administratives le Samedi 13 octobre à partir de 8h00 au bureau « Vérifications administratives ».

Pour passer les vérifications, un carton vous sera remis par l'organisation afin de le faire valider par chaque poste.

Le participant devra se présenter avec un dossier complet et à jour de règlement, documents, assurance et certificats. Les documents originaux devront être présentés.

Une fois le dossier vérifié et validé, l'organisation remettra au participant :

- Les stickers rallye à installer avant de se présenter aux vérifications techniques.
- Le bracelet d'identification du rallye HoM 2018.
- Le lot de bienvenue avec casquette et T-shirt (taille à préciser sur le bulletin d'inscription).
- Le matériel de navigation et de sécurité (matériel à commander auprès de nos prestataires pour ERTF et de l'organisation pour le Tripy).
- Le guide du rallye,
- Eau,

9.2 Les verifications techniques

Les verifications techniques sont réalisées sur le bivouac sous la tente “vérifications techniques”. Les véhicules doivent être présentés, stickers collés, ERTF, TRIPY et STELLA installés et alimentés, avoir le matériel de sécurité au complet y compris combinaison et casque.

Tous véhicules non-conforme aux règlements de l'épreuve, pourrait être, soit changé de groupe, soit refusé au départ par décision du Collège.

Les documents originaux du véhicules devront être présentés lors du contrôle, carte grise définitive, Passeport technique ou fiche d'homologation, certificat de conformité du/des réservoirs de sécurité supplémentaires.

Tous les documents devront impérativement avoir été préalablement transmis à l'organisation HoM lors de l'inscription.

9.3 Initiation au materiel de navigation

Suites aux verifications administrative, un membre d'équipage doit OBLIGATOIREMENT se présenter pour faire le stage d'initiation aux materiel de navigation, et signer le carton de presence. Tout manquement à cette formation ERTF – TRIPY – STELLA sera sanctionné par une pénalité forfaitaire de 15 minutes.

9.4 Reclamations

La réclamation doit être accompagnée de la somme de 200€, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée non fondée ou injustifiée.

Si la réclamation nécessite le démontage et le remontage de différentes parties d'un véhicule, le réclamant devra verser un dépôt de garantie de 1 000€ pour une réclamation n'intéressant qu'un élément déterminé du véhicule (moteur, transmission, direction, système de freinage, installation électrique, carrosserie, etc...). Les chèques seront à établir à l'ordre de l'organisation.

9.5 Parc fermé

Il n'est pas prévu de parc fermé durant l'épreuve, à l'exception du contrôle final, dès le passage du podium à la fin du Rallye. Pour rappel, tout CH, parc de regroupement ou zone de neutralisation est considéré comme Parc Fermé.

10. ORDRE DE DEPART

Les numéros de courses sont attribués par l'organisation suivant les palmares et les dates d'inscription.

10.1 Intervalle minimum entre différentes categories.

- 10 minutes pour SS1
- 30 minutes pour SS2 et suivantes entre la dernière moto et le premier de la catégorie auto/SSV/Camion.
- 10 minutes après le dernier « Dakar Training » pour la catégorie Open tripy

10.2 Ordre de depart de la super speciale « ss1 »

Tous les équipages doivent participer à la super spéciale SS1. Le classement comptera pour le départ de l'épreuve du lendemain.

Elle sera chronométrée mais ne sera pas comptabilisée pour le classement général. Elle se déroulera sous forme d'un Secteur Sélectif d'une longueur de 23 km. **Les reconnaissances de la Super Spéciale sont interdites.**

L'ordre de départ de la Super Spéciale (SS1) se fera d'abord avec les Motos, dans l'ordre croissant des numéros toutes les 2 minutes pour les 5 premiers et toutes les 1 minutes pour les suivants.

La catégorie auto/ SSV/ Camion partira 10 minutes (SS1) après le dernier concurrent moto dans l'ordre croissant des numéros. A compter de la SS2, l'écart entre la dernière moto et le premier 4 roues sera de 30 minutes. La catégorie open tripy suivra avec un intervalle de 10 minutes.

10.3 Ordre de depart de la « ss2 » et des étapes suivantes

L'ordre de depart des 6 étapes suivantes se fera dans l'ordre du classement de la SS de la veille.

- Au départ de chaque étape, les 5 premiers équipages de la catégorie partiront un par un toutes les 2 minutes. Les concurrents suivants prendront le départ un par un toutes les minutes.
 - Pour des raisons de sécurité, à l'issue de chaque SS, tous les équipages pourront être repositionnés à la seule appréciation du Collège, en fonction de leurs performances et/ou de la liste des pilotes.
 - Les équipages souhaitant bénéficier d'un repositionnement non prévu par le Collège, pourront en faire la demande, mais devront le faire par écrit auprès de la Direction de Course et ce impérativement avant 18h.
 - Dans ce dernier cas, le repositionnement sera soumis par le Directeur de Course à l'acceptation du Collège.

10.4 Road book et navigation

- Le parcours officiel est défini par le Road Book. Il est composé de Waypoints à valider dans l'ordre chronologique prévu dans les GPS fournis pour le Rallye (ERTF – TRIPY – STELLA). Il est contrôlé par une voiture ouvreuse suivant les règlements des fédérations FRMSA et FRMM.
- Le Road Book, de la première spéciale de l'épreuve sera remis aux concurrents à 11:00 soit 1:30 avant le depart de la première moto pour la SS1.
- Ensuite, le Road Book des étapes suivantes seront remis quotidiennement à 17h00, à côté du PC Course .
- Les informations transmises par les ouvreurs seront communiquées aux concurrents durant le briefing et par affichage.
- Seules sont autorisées, les notes de parcours de l'Epreuve en cours (Road Book officiel), les modifications proposées par la voiture ouvreuse qui pourront y être intégrées.
- Toute forme de reconnaissance ou d'ouverture du parcours par toute personne extérieure à l'organisation de l'épreuve est interdite, sous peine d'exclusion.

10.5 Fermeture de la piste

Un Camion balai de l'organisation fermera le parcours de la SS en suivant le trace du Road Book. Dans les secteurs désertiques et hors pistes, il est impossible de prévoir si le véhicule balai passera à l'endroit exact où un véhicule serait tombé en panne. Il appartient au concurrent de signaler sa présence à l'aide du matériel de survie embarqué

Le camion balai ramènera les personnes dont les véhicules seraient en panne. Les véhicules en panne ne pourront pas toujours être tractés par celui-ci. Il embarque les motos et remorque les véhicules roulant dans la mesure du possible. Néanmoins et en cas d'immobilisation d'un véhicule, l'organisation mettra en place un gardiennage le temps qu'arrive une assistance extérieure.

Les équipages qui abandonnent leur véhicule, le font sous leur propre et entière responsabilité. Aucun recours portant sur les conséquences d'un vol de leur véhicule ou de ses éléments ne pourra être engagé contre l'organisation.

- Les concurrents qui refusent de prendre place à bord du véhicule balai, le font sous leur propre et entière responsabilité et devront signer une décharge qui leur aura été présentée par les membres de l'Organisation. L'organisateur ne peut pas être mis en cause
- En cas d'abandon pour panne mécanique sur le parcours de la spéciale, l'équipage devra attendre impérativement le véhicule balai ou son assistance après autorisation du PC course de se rendre sur le trace.
- Toute intervention de l'organisation (en 4X4, camion, hélicoptère etc.) pour rechercher un concurrent ne se trouvant pas sur l'itinéraire tel que défini sur le Road Book du jour qui entraînerait des frais annexes, sera à la charge du concurrent.

11. CIRCULATION

11.1 Generalites

Les véhicules doivent être conformes aux exigences légales nationales pour la circulation routière du pays dans lequel le véhicule est immatriculé, ainsi qu'aux autres normes spécifiées dans le présent règlement. Les équipements de toutes les catégories doivent être conformes en tous points à la Convention internationale de la circulation routière.

Durant le déroulement de la course, les équipages devront respecter le Code de la Route Marocain. Il en est de même pour les autres véhicules d'assistance et de l'organisation.

Les concurrents devront, dans tous les cas, adapter leur conduite aux conditions du terrain qui évolue fréquemment et la plus grande vigilance sera toujours nécessaire, quel que soit le type de parcours.

11.2 Limitations de vitesse

Pour les concurrents. La vitesse de passage des concurrents dans les villages et zones définies comme « zones de contrôle de vitesse » traversés aussi bien en secteur de liaison qu'en

secteur sélectif sera limitée à 30 km/h, 50 km/h ou 90 km/h en fonction des spéciales, ou inférieur si indiqué sur les panneaux de signalisation locaux. Sur le Road Book, toutes les zones considérées comme dangereuses pour les concurrents ou pour la population locale seront indiquées. Les contrôles de vitesse (DZ) seront effectués par GPS (STELLA/ERTF) et tout dépassement (overspeed) sera pénalisé (pénalité Chrono).

- Pour les véhicules d'assistance, la vitesse de passage des véhicules d'assistance dans les villes et les villages traversés, suivant le Road Book assistance, sera limitée à 30 km/h, 50 km/h, 90km/h en fonction des Etapes, ou inférieur si indiqué sur les panneaux de signalisation.
- Les agents de la circulation, juges de fait ou officiels de l'épreuve qui constatent une infraction aux règles de circulation commise par un équipage de course ou son assistance, doivent la lui signifier. Le concurrent reste responsable de son assistance et pourra se voir signifier par le Collège une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Il conviendra dans tous les cas, de respecter les panneaux de signalisation routière.

11.3 Principes du contrôle de vitesse

Infraction: Une infraction est constituée d'un ou plusieurs dépassements dans une même zone de contrôle de vitesse, définie par une DZ et une FZ. La 2^e infraction interviendra lors d'un ou plusieurs dépassements à l'intérieur d'une nouvelle zone de contrôle de vitesse. En cas de récidive au cours de l'épreuve, la 3^e infraction (dans 3 zones différentes) peut entraîner des pénalités (chronos et financières) pouvant aller jusqu'à l'exclusion, en fonction des dépassements relevés. A la première récidive d'une infraction au-delà de 40 km/h, l'exclusion de la course peut être demandée par le directeur de course, au Collège des commissaires sportifs.

Impulsion: Conformément au fonctionnement permanent du GPS, une impulsion est enregistrée au minimum tous les 150m et les dépassements (overspeed) sont affichés dans la page « Speed » du GPS.

Pénalités: Voir Prescriptions

Le paiement des amendes devra être effectué auprès du directeur de course au plus tard 48 heures après notification , sous peine de refus de départ.

11.4 Zone de securite CP

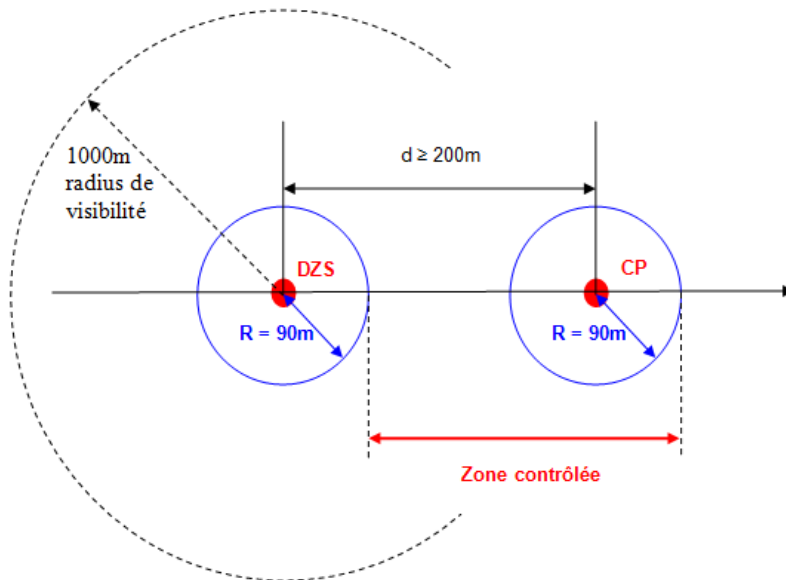
Pour des raisons de sécurité, les CP seront en zone limitée à 30km/h maximum afin de ralentir l'arrivée des concurrents .

Le contrôle de la vitesse sera effectué selon le croquis ci-après :

- Les panneaux réglementaires d'entrée de zone de CP n'indiquent pas le Début de Zone de Sécurité (DZS)

- Seules les informations affichées sur l'écran du (des) GPS feront foi
- En cas d'infraction, le concurrent sera pénalisé et le calcul des pénalités sera le suivant :
 - Entre 1 et 5 km/h : 30 secondes x le nombre d'impulsions + un montant forfaitaire de 20 Euros
 - Entre 6 et 10 km/h : 1 minute x le nombre d'impulsions + un montant forfaitaire de 50 Euros.
 - Entre 11 et 20 km/h : 5 minutes x le nombre d'impulsions + un montant forfaitaire de 100 Euros.
 - Au-delà de 20 km/h : 10 minutes + un montant forfaitaire de 300 €

2ème infraction : Toute autre impulsion au-delà de 20 km/h entraînera une pénalité à l'appréciation du collège et pouvant aller jusqu'à l'exclusion.



12. EQUIPEMENT DE SECURITE ET MEDICAL

Au cours des vérifications administratives, chaque équipage devra effectuer un stage d'initiation OBLIGATOIRE au fonctionnement des équipements de sécurité et navigation.

12.1 GPS UNIK II avec Sentinel intégré

Pour les équipages qui seront équipés du système GPS UNIK II de ERTF. Cette dernière génération de GPS deux en un, intègre la fonction "Sentinel" dans le GPS. Les informations relatives à l'installation du système sur le véhicule sont disponibles sur le site internet du rallye (www.heartsofmorocco.com) et auprès de ERTF.

Tous les concurrents de la catégorie "Dakar Training" devront être munis de ce système pour valider ses vérifications techniques.

Pour toute demande d'information et commande, s'adresser à :

ERTF : Département Rallye Tout-Terrain / Tel : +33 (0)2 97 87 25 85 / competition@ertf.com

Ce système doit être en fonction pendant le déroulement de chaque spéciale. La mise en route du matériel est de la responsabilité du concurrent. Tout constat de non fonctionnement du fait du concurrent entraînera une pénalité d'une heure par constat.

Tout concurrent ayant reçu 3 demandes de dépassement (avertissements sonores) émanant d'un seul et même concurrent dans un laps de temps inférieur ou égal à 45 s, devra dans les 15s suivant la troisième demande de dépassement tout mettre en œuvre pour faciliter le dépassement par le concurrent à l'origine des demandes. Le concurrent qui n'aura pas dans la minute qui suit la troisième demande de dépassement laissé passer le concurrent (dans la limite des possibilités de la piste) à l'origine des demandes de dépassement se verra appliquer les pénalités suivantes :

- 1ère infraction : 3 minutes de pénalité
- 2ème infraction : 7 minutes de pénalité
- 3ème infraction : 10 minutes de pénalité
- Au-delà de 3 infractions : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion à l'appréciation du collègue.

Ceux-ci peuvent, selon les circonstances, appliquer d'autres pénalités (en temps ou financières), éventuellement à l'équipage le mieux classé de l'équipe fautive. En cas de contestation, un déchargement des données de l'appareil sera effectué.

12.2 Fonctionnement du gps

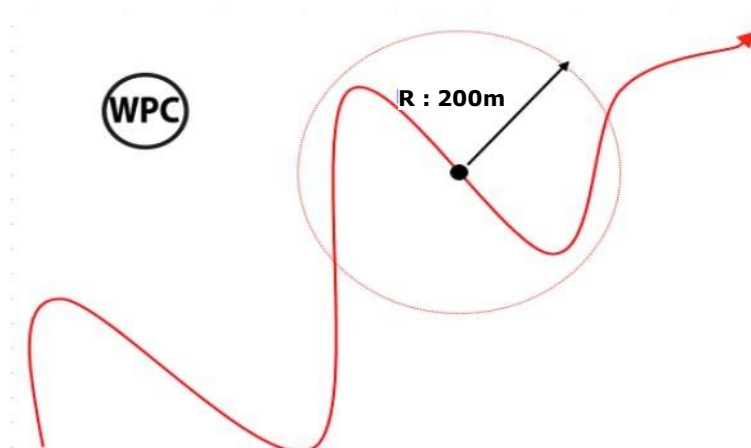
Le GPS utilise le système des points GPS visibles, masqués (WPM), Eclipse (WPE), Sécurité (WPS), Control (WPC).

L'équipage doit respecter l'ordre chronologique des points GPS de la SS considérée. Si besoin, le concurrent peut forcer le GPS à se caler sur un autre point GPS par la touche WPT+ ou WPT-

Lorsque le concurrent pénètre dans **un cercle de 1km de rayon autour d'un WPM**, le GPS affiche toutes les informations utiles : **COG** (cap over ground), **SOG** (speed over ground), **CTW** (cap to Waypoint), **DTW** (distance to Waypoint) ainsi que la flèche. Pour valider son passage, le concurrent doit passer à moins de **200 m de ces points**.

Pour un WPE, toutes les informations sont affichées à partir du moment où le concurrent passe le **WPM** précédent, quelle que soit la distance séparant ce **WPM** du **WPE**.

Lorsque le concurrent pénètre dans **un cercle de 3km de rayon d'un WPS, DSS, ASS, ou DZ**, le GPS affiche ces mêmes informations. **Pour valider son passage, le concurrent doit passer à moins de 90m de ces points**



- Un **WPC** est un waypoint permettant de vérifier le respect du suivi du Road Book, sans information de navigation fournie par le GPS autre que sa numérotation, son ordre de passage par rapport aux autres waypoints ainsi que son nom qui reprend sa position kilométrique entière dans le Road Book (exemple : K122 qu'il soit positionné au kilomètre 122,00 ou 122,99 du Road Book) et dont le rayon de validation est de 200m. Les concurrents sont informés de sa validation sur l'écran du GPS par :
 - Le basculement, sur l'écran de la page de navigation principale du GPS, du numéro de waypoint cible vers le waypoint cible suivant
 - L'incrémentation du compteur du nombre de waypoints passés
 - L'affichage en grisé de son numéro dans la page CHECK.
- Le **FZ** étant un **WPE**, le GPS affichera les informations dès que le concurrent aura passé le **DZ**, même si ce dernier se trouve à plus de 3 km. Pour valider son passage, le concurrent doit passer à moins de 90m de ce point. Sauf autres indications, les transferts seront en **DZ90**
- Par souci de sécurité, les **CP** seront en zone limitée à 30km/h, afin de ralentir l'arrivée des concurrents dans ces zones de contrôle obligatoire.
- Les indications détaillées de ces zones seront précisées dans le Road Book, ou par l'équipe d'ouverture du Rallye.

12.3 Déblocage du GPS

Pour des raisons de sécurité, les concurrents disposent d'une possibilité de déblocage du GPS par l'introduction d'un code spécifique. Ce code permet d'activer le GPS dans ses fonctions habituelles et rend visible les points GPS de la spéciale.

Pour obtenir ce code de déblocage, le concurrent doit en faire la demande au PC Course qui, **sur accord du Directeur de course**, pourra fournir le code de déblocage de l'étape en cours. Ce code ne peut être utilisé que pour des raisons de sécurité.

Chaque utilisation de ce code entraîne une pénalité forfaitaire **de 150 heures**. Ceci, avec un maximum de **2** utilisations pendant le rallye sous peine **d'exclusion**. Il devra manifester **OBLIGATOIREMENT** auprès du Relation Concurrents ou du Directeur de Course, son intention de prendre part à l'étape du lendemain. Si ce n'est le cas, il sera considéré comme non partant.

12.4 Systeme de tracking – balise STELLA

La balise STELA communique avec l'organisation.

Toutes les informations concernant son fonctionnement et ses fonctions sont disponible sur le site www.heartsofmorocco.com => Concurrents => Bon de commande => lien STELLA.

12.5 Moyen de transmission

Seul le système de tracking de l'organisation (ERTF , STELLA) et le téléphone portable GSM ou Satellite sont autorisés pendant les spéciales.

Tout système de liaison satellite ainsi que HF-VHF-CB-GPS, sous quelque forme que ce soit durant la spéciale, entre des véhicules en course, ou entre un véhicule en course et une base

extérieure est interdit.

Toute infraction constatée entraînera automatiquement une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

12.6 Instruments de navigation

Les systèmes et appareils de navigation quels qu'ils soient, sont réglementés et notamment la fonction GPS. Le fait d'emporter ou de posséder des systèmes non explicitement décrits dans le règlement est interdit et entraînera l'exclusion et ce quels que soient le mode et la technologie utilisés pour évaluer ou estimer la position.

12.7 GPS (obligatoire à bord du véhicule en course ERTF: GPS UNIK II, STELLA, TRIPY)

Suivant la catégorie, le montage d'un ou plusieurs appareil GPS type ERTF, TRIPY, STELLA et fixé au tableau de bord, est obligatoire. Cet appareil doit être monté selon les instructions techniques fournies.

Les concurrents doivent procéder à l'installation mécanique, électrique et électronique aux normes avant les vérifications techniques et ce à l'aide des kits d'installation à acheter auprès de ERTF. Pour le STELLA et le TRIPY un kit de fixation est fourni avec.

L'alimentation électrique devra être permanente, protégée par un fusible de 3A et doit délivrer une tension régulée comprise entre 9 et 24V continus.

Pour ERTF, le montage mécanique devra être souple et intégrer les silent-blocs fournis et cet appareil pourra être monté en double. Dans ce cas, aux vérifications techniques et administratives, le concurrent devra déclarer à l'organisation un des deux GPS ERTF comme GPS Officiel. Cet appareil est personnalisé, un numéro de série est attribué à un concurrent, aucun

changement ne pourra intervenir sans autorisation .

La balise STELLA obligatoire pour tous les concurrents est également personnalisée et affectée à un seul véhicule, elle ne doit absolument pas quitter le véhicule sauf pour intervention d'un technicien STELLA.

12.8 Répétiteur de cap GPS, de vitesse et d'Odomètre (Optionnel)

Seuls les équipements de marque ERTF peuvent être couplés au GPS Unik II. De modèles uniques homologués par l'Organisateur, ils devront être couplés au GPS fixe. Le couplage au GPS de tout autre marque, modèle ou système est interdit et notamment les ordinateurs et/ou organiseurs par quelque moyen que ce soit.

12.9 Généralités

Est interdit et pourra entraîner l'exclusion :

L'utilisation de points GPS, autres que ceux fournis par l'organisateur. Chaque appareil ne devra assurer qu'une seule fonction (compas, odomètre etc) à l'exception des fonctions odomètre et compas des GPS Unik II Seuls les couplages des fonctions GPS et répétiteurs de cap GPS, de vitesse, d'odomètre (modèles uniques) sont autorisés pour ERTF.

Tout autre appareil de type GPS fixe, portable, intégré ou possédant des capacités de type GPS, ou tout autre système de navigation par satellite, réseau GSM ou autre, d'enregistrement du parcours à l'estime, inertiel ou autre est interdit à tout moment de l'épreuve.

Le fait d'emporter ou de posséder tout système qui n'est pas explicitement décrit dans le règlement, et notamment tout système informatique ou électronique d'aide à la navigation, de positionnement de cartographie informatisée ou capture et stockage de position.

Tout couplage ou dialogue, de quelque nature que ce soit (filaire, radio, infrarouge etc.) entre les différents appareils **est interdit**. Ceux-ci ne devront permettre aucune communication vers l'extérieur.

IMPORTANT: Tout système d'acquisition de données est autorisé sur les véhicules à condition de ne pas être muni d'un système gps, sous peine d'exclusion.

La présence à bord du véhicule de tout pré-câblage non justifié est interdite (alimentation électrique, antenne, capteur, etc.).

Les commissaires sportifs se réservent le droit de faire de procéder à tout moment à des vérifications physiques ou électroniques visant à vérifier :

- Le bon fonctionnement des appareils obligatoires
- L'absence ou détention de systèmes interdits.

En cas de doute sur les fonctionnalités d'un appareil autorisé mais d'un modèle libre, son transport pourra être interdit. Des contrôles inopinés seront effectués tout au long de l'épreuve avec fouilles des véhicules et des effets personnels.

12.10 Equipement de l'équipage

Le port d'un casque homologué est obligatoire pendant toute la durée des Secteurs Sélectifs, sous peine d'exclusion immédiate.

Le port de combinaisons ignifugées pour l'équipage, de gants pour le pilote, chaussures, doivent être aux normes et sont obligatoires sur les secteurs sélectifs, et fortement conseillé sur la totalité des secteurs de transfert. Un système de retenue de la tête (type HANS est fortement recommandé).

Pas d'obligation vestimentaire particulière pour la catégorie RAID qui n'est pas en course.

12.11 Equipement de survie.

Pour des raisons de sécurité, l'équipage devra obligatoirement avoir dans son véhicule le matériel suivant:

- Une réserve d'eau de 5 litres par personne (Auto/SSV/Camion) et 3 litres pour les motos.

- Une ration de survie, (fournie par l'organisateur)
- Une sangle de remorquage de 9 mètres minimum
- Un drap aluminium (2m x 1m environ), servant de couverture iso thermique et permettant les signaux sol- air (1 par équipier)
- 1 torche à éclats
- 1 coupe ceinture par personne, accessible en position assise avec harnais attaché (auto, ssv, camion).
- 1 avertisseur sonore très puissant en état de fonctionnement pendant la durée de l'épreuve
- Un téléphone GSM (international ou marocain) sans système cartographique GPS, ou un téléphone satellite (location à l'organisation sur commande avant le 15 septembre).

12.12 Equipement Médical.

Chaque équipage doit avoir une petite trousse de secours comprenant:

- Un Collyre (Piroftal ou équivalent)
- un antalgique (aspirine, Novalgine ou équivalent)
- des pansements gras,
- des compresses stériles,
- deux bandages,
- des sparadraps,
- un désinfectant cutané (Bétadine ou équivalent)
- une crème de protection solaire pour la peau et les lèvres

13 ASSISTANCE et PARC D'ASSISTANCE OBLIGATOIRE

13.1 Assistance autorisée

Sur le parcours:

- Uniquement par l'équipage d'une voiture engagée
- Uniquement lorsque les parcours des concurrents et des assistances sont communs

Au Parc d'Assistance:

- L'assistance est autorisée **EXCLUSIVEMENT DANS LE PARC D'ASSISTANCE OBLIGATOIRE** créé par l'organisation. L'emplacement exact de cette zone réservée sera communiqué par l'organisateur. Tout autre lieu est formellement interdit.
- Dans ce parc d'assistance est défini une zone de ravitaillement obligatoire. Les opérations de ravitaillement sont autorisées **EXCLUSIVEMENT DANS LA ZONE DE RAVITAILLEMENT** créé par l'organisation. L'emplacement exact de cette zone réservée

sera communiqué aux concurrents.

- Seules les opérations de lavage, les transferts vers leur hôtel seront autorisés hors du PARC D'ASSISTANCE et RAVITAILLEMENT sous réserve que le système de tracking soit en fonctionnement permanent.
- Chaque équipage devra obligatoirement indiquer sur le carton lors des vérifications techniques, l'hôtel où sera placé le véhicule, si ce véhicule ne stationne pas dans le PARC D'ASSISTANCE, et indiquer la personne à contacter en cas de contrôle.
- En ce qui concerne les essais, ils ne seront autorisés que dans un rayon autour du Parc d'assistance hors agglomération et zone hôtelière et hors de l'itinéraire de la spéciale du jour et de celle du lendemain. Et toujours avec la balise STELLA allumée.
- En cas d'infraction, une sanction sera appliquée à la discrétion du Jury pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent et de l'ensemble des membres de son équipe d'assistance.
- **L'assistance ne peut se faire que par les personnes accréditées en ASSISTANCE, régulièrement engagées et pouvant présenter à toute réquisition leur bracelet d'identification ASSISTANCE.**

Les seuls véhicules d'assistance autorisés dans le Parc, sont ceux régulièrement engagés en tant que véhicule d'ASSISTANCE.

- Tout véhicule de course ayant abandonné, peut-être considéré comme véhicule d'assistance à la condition unique qu'il ait obtenu l'autorisation de la Direction de Course au préalable précisant le ou les véhicules assistés. Tous les n° de course devront être barrés le jour même.
- Pour qu'un véhicule d'assistance puisse porter assistance à un concurrent arrêté sur l'itinéraire d'un secteur sélectif, le représentant de l'équipe devra demander l'autorisation au Directeur de course qui, si l'accord est obtenu, lui indiquera les modalités de cette intervention et il devra équiper son véhicule d'un système de tracking qui lui sera remis par le PC Course. Une fois l'intervention terminée et dès son retour au Parc d'assistance, le représentant de l'équipe devra ramener le système de tracking au PC Course. En cas de manquement à ces modalités le concurrent assisté le mieux placé pourra être pénalisé à la discrétion du Jury. Cette pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Tous les véhicules inscrits au Rallye devront impérativement **rouler AU PAS** dans le parc d'assistance et sur ses voies d'accès. Tout comportement jugé comme dangereux dans ces zones, se verra sanctionné à la discrétion de la Direction de course ou de l'organisateur.
- Toute infraction relative à ce paragraphe fera l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

13.2 Assistance interdite

Sont interdits, sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion du véhicule assisté:

- L'assistance effectuée par toute personne non accréditée (autre que celles régulièrement engagées en course ou en assistance exclusivement). Pendant toute la durée de l'épreuve, l'admission d'un tiers (= toute personne non accréditée) à bord d'un véhicule géré par l'organisation (assistance, presse, accompagnant...) est strictement interdite, sauf en cas de force majeure (transport d'un blessé).

- L'assistance effectuée par une personne, même régulièrement engagée, ne pouvant présenter à un officiel son bracelet d'identification « course » ou « assistance ».
- L'utilisation par un véhicule d'assistance du parcours d'un secteur sélectif pendant les heures d'ouverture des différents CH & CP. Pour des raisons de sécurité, les personnes inscrites en assistance doivent informer l'organisation lorsqu'elles retournent sur la piste chercher un concurrent.
- Sont interdits sous peine d'exclusion : Toute assistance aérienne non gérée par l'Organisation, et le dépôt, outillages, personnes et essence. Tout transport de pièces par un véhicule non accrédité est interdit.
- L'assistance dans un lieu clos, fermé ou gardienné, même si ce lieu se trouve dans la zone du bivouac.
- La présence de toute personne ou tout moyen de locomotion ou de survol non géré par l'organisation (auto, camion, avion, hélicoptère, Drone ou équivalent, etc...) effectuant le parcours avec le rallye ou le précédant, le jour même ou quelques jours à l'avance, entraînerait immédiatement l'exclusion de tous les participants ayant un lien quelconque avec un de ces moyens.

Toute infraction à la réglementation sur l'assistance donnera lieu à des pénalités pouvant aller jusqu'à l'exclusion du véhicule d'assistance et des véhicules de course concernés, avec perte de leurs droits d'engagement.

Toute décision sera prise par le Directeur de course et/ou le Directeur de l'épreuve sur base du rapport officiel établi par un juge de fait.

13.3 Assistance

Il est rappelé que l'éthique recommande de s'arrêter lorsqu'un accident est constaté par un concurrent afin que celui-ci s'assure du mode d'intervention le plus approprié entre son intervention et l'arrivée des secours.

En outre, il est rappelé que d'importants moyens sont mis en œuvre pour raccourcir les temps d'intervention.

Tout concurrent témoin d'un accident mettant en danger physique un autre concurrent, doit :

- S'arrêter,
- Utiliser la balise STELLA communique avec l'organisation de 2 façons.

VOIR NOTICE STELLA.

Les deux premiers équipages arrivant sur les lieux d'accident impliquant des blessés doivent IMPERATIVEMENT s'arrêter.

Ces deux concurrents pourront demander un crédit de temps par écrit au Directeur de Course qui transmettra au Collège. Ce crédit de temps, sera basé sur le décompte du temps passé entre les deux alertes **s'il est supérieur à 3 minutes.**

- Chacun des participants, suivant les engagements officiellement déclarés et payés, se verra attribuer une zone réservée d'une dimension correspondante. La régularisation

des engagements pourra se faire au plus tard le jour des vérifications administratives. Tout retard, ou tentatives d'accès non déclarées seront sujets à une pénalité financière et/ou sportive pour fraude, de la part du Collège ou de l'organisation.

- L'assistance, c'est à dire toutes interventions sur les véhicules en course devront impérativement et obligatoirement être effectué dans ce parc, et réalisé par des personnes officiellement accréditées à cet effet : possesseurs d'un bracelet ASSISTANCE.
- Tout autre lieu d'intervention, et uniquement par un autre concurrent encore en course et n'ayant pointé ni au CH de DSS ni au CH d'ASS, sera interdit. Aucune autre personne ne pourra intervenir sur un véhicule.

14 PENALITES

14.1 Penalite forfaitaire et sportive

- **Une Pénalité Forfaitaire (PF) de 3H**, sera appliquée au concurrent ayant dépassé le Temps maximum autorisé (TMA) pour un secteur sélectif.
- En cas d'arrivée tardive au départ d'une spéciale la pénalité infligée de **1 minute par minute de retard. Tout départ anticipé sera pénalisé de la minute pleine entamée.** Le départ sera refusé après 30 minutes de retard.
- **Une Pénalité Sportive (PS)** : est attribuée en cas de non respect d'une règle sportive afin d'éviter son exclusion, **sa valeur est de 2H**, ajoutée aux pénalités pour WP et CP manquants.
- Une pénalité de 15 minutes sanctionne toute absence de validation d'un WPS, WPM, WPE , CP, DZ, et FZ. Et de 5 minutes pour absence de validation d'un WPC dont le positionnement fera l'objet d'un additif propre à notre rallye.
- Un concurrent qui arriverait après la fermeture du CH Arrivée du Secteur sélectif (ASS), devra impérativement déposer son carton de pointage au PC Course dans les plus brefs délais, ou au plus tard le lendemain matin au départ bivouac, **30 minutes avant le départ du premier véhicule** et signaler son intention de prendre le départ de la SS du jour.
- Les équipages qui ne prendraient pas le départ d'une étape, ou seraient contraints à l'abandon en cours d'étape, ne seraient pas pour autant exclus pour la suite du rallye. Ils seront pénalisés (45 heures) comme stipulé dans les articles suivants, mais autorisés à prendre le départ de l'étape suivante dans le respect des délais de demande de participation.
- L'équipage qui ne peut pas prendre le départ d'une étape devra impérativement avertir le Directeur de Course, le Relation concurrents ou le Chef de poste du Contrôle Horaire de Départ d'étape. Il se verra infliger une pénalité forfaitaire 50 heures pour Etape non réalisée.
- L'équipage contraint à l'abandon en cours de Secteur Sélectif, après avoir validé le 1er CP, atteignant ou non le contrôle horaire d'arrivée du secteur sélectif (CH ASS) avant sa fermeture, se verra infliger une pénalité forfaitaire 25 heures.
- L'équipage ayant validé tous les WP mais n'ayant pas atteint le contrôle horaire d'arrivée du secteur sélectif (CH ASS) dans le timing maxi imparti pour la SS du jour, se verra infliger une pénalité forfaitaire de 1 heure.

14.2 **Il est interdit, sous peine d'exclusion :**

- de charger le véhicule en course dans un autre véhicule,
- de bloquer intentionnellement le passage des véhicules ou les empêcher de dépasser.
- de circuler en sens inverse du tracé du secteur sélectif, sous peine d'une pénalisation **soumise à l'appréciation des commissaires.**

Le concurrent est responsable de son carton de pointage et de ses divers pointages tout au long de l'épreuve. La perte de son carton de pointage entraînera **une pénalisation à l'appréciation des commissaires.**

Les amendes devront être payées dans les 48 heures qui suivront la signification et au plus tard avant la sortie du véhicule du parc fermé final.

15 CLASSEMENTS

- Les différents classements provisoires seront affichés chaque soir au bivouac. L'affichage du classement définitif de chaque étape sera publié le lendemain de l'étape considérée après officialisation des pénalités. Il deviendra donc définitif à la fin du délai de réclamation qui se terminera lorsque le premier concurrent aura pris le départ de l'étape qui suivra l'affichage.
- En fin de rallye, le classement général officiel deviendra définitif à la fin du délai de réclamation, soit 30 minutes après leur affichage.

15.1 CLASSEMENTS

Des prix **seront** aussi remis comme suit :

A. CATÉGORIE "DAKAR TRAINING" ERTF

Classement general

1. MOTO- 1er 2eme 3 eme
2. ENDURO – 1er 2ème 3 éme
3. AUTO/SSV/CAMION – 1er 2ème et 3ème
4. SSV pour 1er SSV
5. 4x4 pour 1er 4x4
6. 4x2 pour 1er 4x2
7. CAMION pour 1er Camion

B. OPEN TRIPY

Classement general

1. Moto 1er 2ème 3ème
2. ENDURO 1er 2ème 3ème
3. SSV /AUTO /CAMION 1er 2ème 3ème

C. RAID

1. Coupe FINISHER.

16 ENVIRONNEMENT

- Chaque participant est responsable des déchets générés par son équipe durant l'épreuve.
- Les déchets doivent être gardés par l'équipe jusqu'au moment où les installations agréées fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.
- Lors du ravitaillement ou entretien d'un véhicule, les participants doivent fournir et utiliser une bâche de sol doit être installée (1m minimum plus longue et large que le véhicule en ordre de marche). Après utilisation, de ces tapis doivent être enlevés par les participants.
- Lors des vidanges éventuelles, le participant devra déposer les huiles usagées dans les fûts mis à disposition par l'Organisation.
- Toute infraction pourra entraîner une amende. De même, le participant sera tenu responsable des coûts de réparation.

DIRECTEUR DE COURSE HoM 2018:**DIRECTEUR SPORTIF HoM 2018:****FRMSA :****FRMM :**